



## ACTIVITÉ PISTE 2024/2025

La piste n'est pas une discipline du cyclisme plus dangereuse que les autres. Toutefois, des chutes on en a déjà vu... et on en verra d'autres ! Il faut donc réfléchir aux conséquences de ces accidents.

Cela d'autant plus que le vélodrome que nous fréquentons se trouve en Suisse.

Les situations évoquées ci-dessus sont aussi valables pour tous les entraînements effectués sur le territoire helvétique.

En effet, aucune convention signée entre la France et la Suisse ne prévoit le paiement direct des frais d'hospitalisation par les Caisses de Sécurité Sociale Française.

En conséquence, un coureur hospitalisé (ou les parents ou tuteurs légaux) devra régler directement les frais pour se faire rembourser ... sur la base du tarif de référence français.

**Nous vous invitons aussi à faire une demande de carte vitale européenne (sur [www.ameli.fr](http://www.ameli.fr), ou auprès de votre caisse CPAM) : c'est gratuit, facile et cela peut faciliter vos démarches.**

Face à cette situation qui reste tout de même problématique, nous adopterons l'attitude suivante en cas de chute :

- en dehors de toute urgence manifeste (traumatisme crânien ou cervical, perte de connaissance...), il faudra rapatrier le coureur accidenté dès que possible vers un médecin ou un hôpital en France (Findrol, Thonon ou St-Julien). Chaque club doit pouvoir prendre en charge son licencié, ce qui implique, bien entendu, la **présence obligatoire d'un ou plusieurs dirigeants par club**.
- les encadrants de l'activité étant autour... ou sur la piste, ne pourront intervenir pour accompagner les coureurs ayant chuté, les séances n'étant pas interrompues suite à une chute.
- dans le cas d'hospitalisation sur place, chaque club, chaque parent, averti des problèmes exposés ci-dessus, prend ses responsabilités.

Merci de votre compréhension.

La Commission Piste

---

Mme, Mr :

Président du club :

A pris connaissance des dispositions ci-dessus

Fait à :

le :

Signature et cachet du club

**IMPRIMÉ À REMETTRE COMPLÉTÉ LORS DE LA PREMIERE SEANCE**